



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

**COMMUNIQUE**

Cour municipale commune de Deux-Montagnes  
1502, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1M8  
Téléphone : 450.473.8688  
Télécopieur : 450.473.0094

**Date :** 2011-12-01

**À :** Ville de Saint-Eustache  
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  
Municipalité de Pointe-Calumet  
Municipalité d'Oka  
Municipalité de Saint-Placide

**De :** Francyne Tanguay, directrice et greffière

**cc :** Jacques Robichaud, directeur des services juridiques et greffier, Ville de Deux-Montagnes

**Objet :** Activation du site de « CONSTATS EXPRESS » - Paiement des constats par internet

C'est avec plaisir que nous vous informons que le service de paiement des constats en ligne est activé à compter de ce jour.

Les paiements seront acceptés jusqu'à l'étape du NPA (l'avis de non-paiement d'amende). Des frais d'administration de 3.00 \$ sont ajoutés au paiement du constat. Seul le paiement total d'un constat sera accepté par le système.

Les citoyens désirant faire leur paiement par internet devront se rendre sur le site internet de la Ville de Deux-Montagnes et choisir le service de la Cour municipale pour avoir accès au lien du site de « Constats Express ». Vous trouverez, ci-dessous, les liens pour le site.

Site Français :

<http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/hotel-de-ville/services/cour-municipale.aspx?lang=FR-CA>

Site Anglais :

<http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/hotel-de-ville/services/cour-municipale.aspx?lang=EN-CA>

Pour chacune des villes et municipalités, svp, bien vouloir insérer ces liens dans votre site internet afin que vos citoyens puisse y avoir accès facilement. Je laisse à votre discrétion la démarche de publiciser cette nouvelle procédure dans votre bulletin municipal et/ou votre journal local.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez recevoir mes meilleures salutations.

  
Francyne Tanguay  
Greffière - Cour municipale commune

FT/ld